

Les différentes méthodes contraceptives

Méthode contraceptive	Qu'est-ce que c'est?	Comment y accéder?	Quel remboursement par la sécurité sociale?
ANNEAU VAGINAL	Un anneau souple à placer soi-même dans le vagin. On le laisse en place pendant 3 semaines. Au début de la 4e semaine, on enlève l'anneau soi-même, ce qui provoque l'apparition des règles. On est protégée même pendant la période d'arrêt. Il permet de bénéficier d'une contraception efficace pendant 3 semaines. L'anneau vaginal est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif.	Prescrit par un médecin ou une sage femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie	Non remboursé
DIAPHRAGME ET CAPE CERVICALE	Le diaphragme est une coupelle en silicone que l'on place soi-même dans le vagin. Il s'utilise associé à un produit spermicide. Cela empêche le passage des spermatozoïdes. La cape est un dôme très fin, en silicone, qui vient recouvrir le col de l'utérus. Le diaphragme ou la cape cervicale peut être posé(e) au moment du rapport sexuel, mais aussi plusieurs heures avant. Il est important de le/la garder pendant 8 heures après le rapport. Il/elle est réutilisable.	Prescrits par un médecin ou une sagefemme qui vous apprend à le/la poser. Délivrés sur ordonnance en pharmacie. Le diaphragme peut être obtenu dans les CPEF. Les spermicides qui accompagnent l'utilisation du diaphragme s'achètent en pharmacie sans ordonnance.	Diaphragme remboursé sur la base de 3,14 euros Cape cervicale non remboursée
DIU (Dispositif Intra-Utérin)	Il en existe deux types : au cuivre ou lévonorgestrel. Le DIU (auparavant appelé « stérilet ») est placé dans l'utérus par un médecin ou une sage-femme. La pose dure quelques minutes. Il peut être enlevé par le médecin ou la sage-femme dès que la femme le désire. Il est efficace de 4 à 10 ans, selon le modèle.	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.	Remboursé à 65 %. Gratuit : - pour les mineures : en pharmacie et sans condition d'âge dans les CPEF ; - pour les non-assurées sociales : dans les CPEF
IMPLANT CONTRACEPTIF	Un bâtonnet cylindrique de 4 cm de long et de 2 mm de large inséré sous la peau du bras, sous anesthésie locale. La pose dure quelques minutes. Il peut être retiré par un médecin ou une sage-femme dès que la femme le désire. L'implant peut être laissé en place pendant 3 ans. L'implant est une méthode contraceptive hormonale.	Prescrit, posé et retiré par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie.	Remboursé à 65 %. Gratuit : - pour les mineures : en pharmacie 2 et sans condition d'âge dans les CPEF ; - pour les non-assurées sociales : dans les CPEF .
LES MÉTHODES DE STÉRILISATION À VISÉE CONTRACEPTIVE	Ces méthodes peuvent être envisagées chez des personnes majeures, hommes ou femmes. Elles provoquent une stérilité considérée comme définitive. L'intervention se déroule dans un établissement de santé.	L'intervention ne peut être réalisée : • qu'après une première consultation médicale d'information ; • à l'issue d'un délai de réflexion de 4 mois après cette première consultation ; • et après confirmation écrite par la personne concernée de sa volonté de subir une intervention.	Remboursées à 80 %.
PATCH CONTRACEPTIF	Un patch à coller soi-même sur la peau une fois par semaine et à renouveler chaque semaine, pendant 3 semaines. Durant la 4e semaine, on ne met pas de patch, mais on est tout de même protégée. L'arrêt provoque l'apparition des règles. Le patch est une méthode œstroprogestative car il contient deux types d'hormones : un œstroprogestatif et un progestatif.	Prescrit par un médecin ou une sage-femme. Délivré sur ordonnance en pharmacie	Non remboursé
PILULE CONTRACEPTIVE	Un comprimé à prendre quotidiennement et à heure régulière pendant 21 jours ou 28 jours, selon le type de pilule. Il en existe deux types : les pilules combinées œstroprogestatives qui contiennent deux hormones et les pilules progestatives qui n'en contiennent qu'une. Les pilules œstroprogestatives sont classées selon la génération du progestatif. Le type de génération privilégié sera envisagé avec le professionnel de santé consulté.	Prescrite par un médecin ou une sage-femme. Elle peut être renouvelée par une infirmière pour 6 mois maximum. Délivrée sur ordonnance en pharmacie. La/Le pharmacien.ne peut renouveler la délivrance pour 6 mois maximum.	Les pilules 1ère et 2ème générations sont remboursées à 65 % Les autres sont à tarification libre. Gratuites : - pour les mineures : en pharmacie 2 et sans condition d'âge dans les CPEF - pour les non-assurées sociales : dans les CPEF
PRÉSERVATIF EXTERNE DIT PRÉSERVATIF MASCULIN	En latex ou en polyuréthane, il se déroule sur le pénis en érection avant la pénétration et retient le sperme. Avant la fin de l'érection, il faut se retirer en retenant le préservatif à la base du pénis, puis faire un nœud et le jeter à la poubelle. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Un gel lubrifiant peut être associé à l'utilisation du préservatif. Avec le préservatif interne c'est le seul moyen de contraception qui protège également du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).	Sans ordonnance en pharmacie, en grande surface, distributeurs automatiques et sur internet.	Non remboursé. Gratuit dans les CPEF et les CeGIDD
PRÉSERVATIF INTERNE DIT PRÉSERVATIF FÉMININ	Gaine en nitrile ou en polyuréthane munie d'un anneau souple aux deux extrémités qui se place dans le vagin. Il peut être mis en place plusieurs heures avant le rapport sexuel. Le préservatif doit être changé à chaque rapport sexuel. Avec le préservatif externe, c'est le seul moyen de contraception qui protège du VIH et de la plupart des autres infections sexuellement transmissibles (IST).	Sans ordonnance en pharmacie et sur internet.	Non remboursé. Gratuit dans les CPEF et les CeGIDD
PROGESTATIFS INJECTABLES	Un progestatif de synthèse (médroxyprogestérone) est injecté par piqûre intramusculaire tous les trois mois. Pendant 12 semaines, le produit assure une contraception constante. Les injections doivent être faites à intervalles réguliers par un médecin, une infirmière ou une sage-femme. Les progestatifs injectables sont une méthode contraceptive hormonale.	Prescrit par un médecin ou une sage-femme. Sur ordonnance en pharmacie	Remboursés à 65 %.